



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2018DC0042

OBJET : FORMATION CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU le code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT le besoin de la collectivité de mettre en place une démarche autour du projet « Assurances » pour les agents de la Ville et du CCAS,

CONSIDÉRANT que l'offre de la société SIGMA RISK répond aux besoins de la collectivité par une proposition de formation intitulée « Contrats dommages aux biens et responsabilité civile ».

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec SIGMA RISK, une convention de formation professionnelle au bénéfice de Mesdames GIL et SAUVAGEON et Monsieur COTTAZ.

ARTICLE 2 : Cette formation se déroulera le 11 octobre 2018.

ARTICLE 3 : Le coût global de la formation s'élève à 810 euros TTC. Le règlement de la dépense de 202,50 euros TTC relative aux agents du CCAS s'effectuera au chapitre 011 compte 64 fonction 6184, et au chapitre 016 compte 612 fonction 6188.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 21 août 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,



L'indépendance depuis 1985

CONSULTANT-AUDIT-ASSURANCES

Envoyé en préfecture le 21/08/2018

Reçu en préfecture le 21/08/2018

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902734-20180821-CCAS_2018DC0042-AU

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ENTRE**

La COMMUNE DE CORBAS

Place Jocteur

69960 CORBAS

Et représenté par son Maire

Ci-après dénommé le client

Et

SIGMA-RISK

SAS 2B2C CONSEILS sise

20 rue Verdi 34510 Florensac

Et représentée par sa présidente

Madame MH COMBE- COUTTET

Bureau de Lyon : 11 Quai André Lassagne 69001

Ci-après dénommé le prestataire

Concernant la prestation suivante :

Mission d'assistance pour une intervention en ASSURANCE

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon
couttet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240

SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Le prestataire s'engage aux prestations suivantes,

- **FORMATION AUX CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE ET ETUDE DES CONTRATS SOUSCRITS EN 2017 PAR LA COMMUNE**
- **ETUDE DES CAS , LITIGES OU SINISTRES REMARQUABLES RENCONTRES PAR LA COMMUNE, AINSI QUE DU CONSTATA AMIABLE ET DE SON IMPACT SUR LA SINISTRALITE DE LA FLOTTE**
- **AIDE A LA MISE EN PLACE DE PROCESS SINISTRE : QUAND DECLARER, OU NE PAS DECLARER, INTERVENTION OU PAS D'UN EXPERT. EXPERT D'ASSURE, ROLE DE LA FRANCHISE**

La rencontre de type formation aura lieu le **11 Octobre 2018** de 9H00 à 12H00. avec une pose de 10 mn intégrée

Le client, s'engage en contre partie à payer au prestataire les honoraires suivants :

Un montant de **675 € HT**, ou **810 € TTC** (TVA 20% = 135 €)

Le

Pour la Commune de Corbas

Pour SIGMA-RISK



Convention de prestation de service établie conformément aux conditions de vente légales des prestations intellectuelles.

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon
:ounet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue faitbout 75436 Paris Cedex 9

Envoyé en préfecture le 21/08/2018

Reçu en préfecture le 21/08/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180821-CCAS_2018DC0042-AU

Envoyé en préfecture le 21/08/2018

Reçu en préfecture le 21/08/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180821-CCAS_2018DC0042-AU